

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM58

SIVOM de la Communauté
du Béthunois
Approbation des
participations 2024

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Dorothee HAUER à Mme Isabelle VANLANDE
Mme Delphine MICELLI à Mr Johny GLAVIEUX

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'état des participations de l'année 2024 du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui s'établit comme suit :

Compétences	Montant 2024
Frais de structure	32 900,00 €
Voirie Entretien	7 000,00 €
Voirie nettoyage	10 500,00 €
Voirie déneigement	5 000,00 €
Eclairage public	15 000,00 €
Signalisation horizontale et verticale	7 000,00 €
Signalisation tricolore	9 000,00 €
Espaces verts	10 000,00 €

Serres intercommunales	5 000,00 €
Entretien des friches industrielles	17 000,00 €
Entretien des chemins de randonnées	7 000,00 €
Défense incendie	5 000,00 €
Relais assistantes maternelles	3 962,00 €
Montant des participations Compte 6558	134 362,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'état des participations dues au SIVOM de la Communauté du Béthunois pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.